



Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ - Mélanie GANTHIER - Séverine HENRY.
MM. Frédéric BLANC - Jean-Pierre DEMARCHE - François DIOGUARDI- Patrick MUTSCHLER -
Pascal PORTIER - Alex THOMAS - Régis VASSELET.

Procurations :/

Absent:/

Secrétaire de séance : Mme Mélanie GANTHIER.

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence à l'attention de M. Guy COURTOT, Adjoint au Maire, décédé le 12 Janvier 2017.

Approbation de la dernière réunion de Conseil Municipal du 16 décembre 2016

La lecture du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2016 n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Création d'un poste de 3ème adjoint

Madame le Maire expose qu'en raison du décès de Monsieur Guy COURTOT, Adjoint au Maire, qui accomplissait un nombre important de tâches mais aussi en raison du surcroît de travail lié notamment aux travaux de l'échangeur et de l'agenda d'accessibilité des bâtiments communaux, il convient de créer un 3ème poste d'adjoint.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal compte actuellement deux adjoints mais que ce nombre peut être porté à trois, sans excéder la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixée par l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la création d'un troisième poste d'adjoint.

Élection du 2ème Adjoint

Suite au décès de Monsieur Guy COURTOT, deuxième Adjoint, Madame le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour la nomination d'un nouvel adjoint.

Sous la présidence de Madame Marie-Laure FRIEZ, Maire, et en accord avec l'assemblée délibérante, il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint à bulletins secrets.

Mme Séverine HENRY se porte candidate, elle est élue avec 7 voix.

Élection du 3ème Adjoint

Sous la présidence de Madame Marie-Laure FRIEZ, Maire, et en accord avec l'assemblée délibérante, il est procédé à l'élection du 3^{ème} Adjoint à bulletins secrets.

M. Frédéric BLANC se porte candidat, il est élu avec 10 voix.

Indemnité des adjoints

La circulaire n°IOCB1019257C du 19 juillet 2010 définit les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux.

Dans les Communes de moins de 500 habitants, les adjoints peuvent prétendre à une indemnité maximale correspondant respectivement 6.6% de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

Madame le Maire propose que chacun des 3 adjoints perçoive 66,6% de 6,6% de l'indice brut terminal de la Fonction publique (pourcentage du taux maximal des adjoints), soit une dépense pour la commune équivalente à l'indemnité de 2 adjoints au taux maximum.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2017.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition de Mme le Maire de fixer les indemnités de fonction à 66,6% de 6,6% de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

Désignation des délégués aux différents Syndicats : SIEMPK et SGII

Madame le Maire expose qu'en raison du décès de Monsieur Guy COURTOT, délégué au Syndicat de l'école maternelle de Dorans (SIEMPK) et du syndicat des bâtiments intercommunaux de Bermont (SGII), il est nécessaire de nommer deux nouveaux délégués au sein de ces 2 Syndicats.

Délégués au SIEMPK :

Mme Séverine HENRY, déléguée suppléante se présente pour devenir déléguée titulaire et M. Patrick MUTSCHLER se présente pour être délégué suppléant au SIEMPK.

Mme Séverine HENRY et M. Patrick MUTSCHLER sont respectivement élus déléguée titulaire et délégué suppléant à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Délégués au SGII :

M. Frédéric BLANC et M. Pascal PORTIER se portent candidats pour être délégué au SGII.

M. Frédéric BLANC obtient 7 voix et M. Pascal PORTIER obtient 3 voix. M. Frédéric BLANC est nommé délégué au SGII.

Modification des représentations au sein des commissions municipales

Mme le Maire présente les modifications à apporter aux représentations au sein des commissions municipales et sollicite les membres du Conseil afin que chacun puisse y participer dans les domaines de son choix.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** les modifications apportées aux représentations au sein des commissions municipales comme indiqué dans le tableau en annexe (Commissions.doc).

Grand Belfort - Désignation des commissaires pour la CIID

La désignation des commissaires de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit intervenir dans les deux mois après l'installation du Grand Belfort, nouvel EPCI.

Chaque commune doit prendre une délibération portant proposition de deux membres et l'adresser au Président du Grand Belfort.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Madame Le Maire se propose comme commissaire titulaire et propose Monsieur Régis VASSELET comme commissaire suppléant.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTTE** que Mme le Maire soit commissaire titulaire et M. Régis VASSELET commissaire suppléant.

SIAGEP 90 - Groupement de commandes de fourniture d'énergie

Si la commune souhaite adhérer au groupement de commandes de fourniture d'énergie proposé par le SIAGEP, le Conseil Municipal doit prendre une délibération avant le 24 février 2017.

Afin d'alléger les factures de consommation de gaz et d'électricité de la commune, Mme Le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes de fourniture d'énergie sachant que :

- Pour le gaz, il y a 2 points de comptage :
la salle des fêtes et le bâtiment école, avec une date d'entrée au 1/7/2018.
- Pour l'électricité, il y a 3 points de comptage de l'éclairage public :
Rue des sources côté haut du village, 2 route de Montbéliard et 1 rue du port, avec une date d'entrée au 1/1/2018.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune de BOTANS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **AUTORISE** Madame Le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de BOTANS Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- **ACCEPTTE** de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif
- **DONNE MANDAT** au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Grand Belfort : Adhésion au groupement de commandes - entretien des espaces verts

La Commune de BOTANS a la possibilité d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Grand Belfort pour l'entretien des espaces verts.

Mme le Maire précise que cette adhésion est gratuite et que la Commune pourra l'utiliser en cas de besoin ponctuel.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix "Pour" et 1 "abstention" :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Grand Belfort pour l'entretien des espaces verts.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y afférant.

Amendes de police 2016 : régularisation subvention pour aménagement de voirie à BOTANS

Nous avons déposé une demande de subvention au titre des amendes de police :

- Lors du Conseil Municipal du 27 novembre 2015, le projet portant sur la mise en sécurité de la rue du Port (passage piétonnier sécurisé), le renforcement de la sécurité après le pont sous l'autoroute, la sécurité de la Grande Rue et de la Rue de Dorans (3 rétrécissements de chaussée) représentait un montant total de 4185,27 € HT (5022,27 € TTC).
- Lors du conseil municipal du 26 février 2016, pour un panneau de pré-signalisation du feu tricolore situé au carrefour entre les routes départementales RD9 et RD19. Le devis d'installation d'un panneau s'élevait à : 225 € HT (270 € TTC).

Après la phase de test, seule la mise en sécurité de la rue du port a été réalisée. L'autre partie du projet a été abandonnée en attente de trouver une solution plus adaptée.

Afin de régulariser la situation de la commune de BOTANS pour la subvention au titre des amendes de police, il nous est demandé la restitution de la somme de 1 258,33 € HT.

Ce montant correspondant à la différence entre la somme perçue (1 764EUR) et la subvention qui aurait dû être réellement allouée, soit 40% de la dépense réelle (1264.17 € HT*40%) = 505,67 € HT.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** de régulariser la situation de la commune de BOTANS pour la subvention au titre des amendes de police 2016.
- **PREVOIT** d'inscrire la somme au budget de 2017.

PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL

Mme le maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Mme Le Maire a transmis aux membres du Conseil Municipal tous les documents se rapportant au PLU intercommunal et rappelle que la commune a un document de PLU opposable en date du 19/05/2015.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la mise en place d'un PLUI. Le Conseil veut conserver la maîtrise du développement de l'urbanisation et ne pas être dépourvu des prérogatives qui lui incombent.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **REFUSE** la création d'un PLUI

Sécurisation du village – demande de subvention

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de poursuivre la mise en sécurité de la voirie notamment due à l'augmentation du flux de véhicules sur la RD9 traversant le village.

Après présentation, par un conseiller, du projet d'installation de miroirs :

- à l'intersection Rue de la MILLERATE et Rue de DORANS,
- à la sortie du 1 rue de DORANS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la programmation de la mise en sécurité de la voirie par l'installation de 2 miroirs le long de la rue de DORANS (RD9) pour un montant total de 1 025 € HT (1 230 € TTC);
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les différentes aides financières et à signer tous les documents relatifs à ce projet et à son financement.

Autorisation de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget primitif

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder avant le vote du budget primitif 2017, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016 (crédits votés + décisions modificatives) pour l'achat d'un aspirateur et d'un chariot de lavage pour la Salle des Fêtes pour un coût de de 292.89 € HT (soit 351.47 € TTC).

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix "Pour" et 1 abstention :

- **AUTORISE** Mme Le Maire à procéder, jusqu'au vote du budget primitif 2017, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement pour l'achat d'un aspirateur et et d'un chariot de lavage pour la Salle des Fêtes pour un coût de de 292.89 € HT.

Autoriser l'achat d'un aspirateur et d'un chariot de lavage pour la Salle des Fêtes 351.47€ TTC.

Motion de soutien pour le maintien CAP Peintre Applicateur de Revêtement au Lycée professionnel de Delle

Mme Le Maire propose la Motion suivante :

Le 19 janvier dernier, le Comité Technique Académique a annoncé que le CAP Peintre Applicateur de Revêtement au Lycée professionnel de Delle pourrait être fermé.

Cette décision rendue publique a été prise sans concertation ni avec le corps enseignant, ni avec les élus. Cette filière permet d'accueillir 24 élèves (douze en première année et douze en seconde) venus de Sections d'Enseignements Général et Professionnel Adapté (SEGPA), d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou encore suivis par un Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD).

Aujourd'hui notre Département compte près de 5 000 bénéficiaires du RSA et plus de 3 000 jeunes qui sont suivis à la Mission Locale.

L'absence de formation et de qualification sont les principales causes de cette situation.

Plus que jamais la formation au sein des établissements scolaires doit être une priorité pour favoriser l'emploi des jeunes et notamment sur les filières d'apprentissage.

Nous avons actuellement des entreprises qui recherchent des jeunes en apprentissage, mais également des centaines d'offres d'emplois dans l'industrie, le bâtiment et l'artisanat, qui restent non pourvues.

Grâce à cette filière et à toutes celles proposées par le Lycée professionnel de Delle, ce sont des dizaines de jeunes qui ont une formation qui correspond à de véritables offres d'emplois.

Nous souhaitons que le Lycée professionnel soit un établissement avec des formations correspondantes aux besoins des entreprises.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents demande au Recteur, de ne pas fermer le CAP Peintre Applicateur de Revêtement au Lycée professionnel de Delle.

Motion : Gratuité du Transport Scolaire

Mme Le Maire propose la Motion suivante :

L'article 15 de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) a modifié l'organisation institutionnelle des transports publics, en confiant aux Conseils régionaux la responsabilité des transports scolaires, dont le transport des collégiens, qui relevait précédemment des Conseils départementaux.

Les Régions sont ainsi compétentes, en lieu et place des Départements, pour organiser les services des transports scolaires, à compter du 1er septembre 2017.

Ainsi, la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT), lors de sa réunion du 21 novembre 2016, a évalué à 3.232.305 euros le coût net, en année pleine, des charges transférées du Département à la Région dans le cadre de l'exercice de la compétence transports.

Dans un article paru dans la presse locale le jeudi 2 février 2017, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, par la voix de son Vice-président en charge des transports, entend remettre en cause le principe du transport scolaire gratuit pour tous les collégiens.

Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort, Florian BOUQUET, et l'ensemble des Elus du Conseil départemental, expriment leur désaccord à l'égard de cette mesure qui pèserait sur le pouvoir d'achat des familles. Le transfert de compétence était accompagné de la compensation financière.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté encaissera 3.232.305 euros, mais n'envisagerait pas le maintien de la gratuité des transports pour les collégiens jusque-là assurée par le Conseil départemental du Territoire de Belfort.

Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort, Florian BOUQUET, et l'ensemble des Elus du Conseil départemental ne souhaitent pas que les familles du département payent deux fois les transports scolaires : une première fois au titre du transfert de la compétence transport, remboursée à la Région et une seconde fois en payant le transport à leurs enfants.

Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort et l'ensemble des Elus du Conseil départemental manifestent leur profonde inquiétude face à la proposition injuste du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté de rendre payant les transports scolaires dans notre Département.

Aussi, le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort, et l'ensemble des Elus du Conseil départemental, demandent au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, de garantir le maintien de la gratuité des transports scolaires, comme il s'y était formellement engagé, et ainsi donner les mêmes chances de réussite à tous les collégiens de la Région Bourgogne Franche-Comté.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la motion telle que présentée.

Questions et informations diverses

- **Demandes de subventions non accordées aux Associations suivantes**

COLLECTIF RESISTANCE DEPORTATION 90
ENFANTS DE REVES ET D'ESPOIR
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
AFM TELETHON

Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales

- **Logement :**

Le logement de l'école va être vacant au 13 mars. Il ne pourra être reloué de suite car différents travaux de rénovation sont nécessaires.

- **Travaux échangeur**

A la demande de la Municipalité Un expert, mandaté par APRR est passé auprès des particuliers pour un état des lieux des maisons.

Une piste de chantier est en cours de réalisation dans le bois de « La Bouloye », la municipalité est consciente des désagréments occasionnés par ces travaux, c'est pourquoi un suivi régulier est effectué.

- **RPI Dorans/Botans/Bermont/Sevenans**

La Préfecture a apporté des modifications aux statuts du RPI, il reste à les valider.

Travaux du périscolaire : il reste à terminer l'extérieur.

Le 21 février : les élus des communes de Botans, Bermont, Dorans et Sevenans sont invités à visiter le bâtiment du périscolaire.

Le Conseil d'école a eu lieu le 10 février 2017.

- **ONF:**

Une visite de la forêt de BOTANS est programmée le samedi 18 mars 2017 pour les membres du Conseil Municipal. M. SALOMON, garde forestier, fera une visite guidée afin d'expliquer les différentes techniques de production sylvicole.

Les coupes de bois de cette année ont donné 20 m3 de grumes qui seront vendues le 20 mars 2017 à GRANDVILLARS lors d'une vente de bois.

- **S.I.E.M.P.K :** La prochaine réunion du syndicat est planifiée le 6 mars 2017. Le conseil d'école a eu lieu le 7 février 2017.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 31 mars 2017.

- Une réunion de préparation du budget est planifiée le vendredi 24 mars 2017.

La séance est levée à 22H00

Fait à BOTANS, le 01 mars 2017

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ

